

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 5 mars 2024 à 19 h 30.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**2024-03-059**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-060**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- |           |       |   |
|-----------|-------|---|
| (059)     | 1.    | Vérification du quorum et ouverture de la séance;   |
| (060)     | 2.    | Adoption de l'ordre du jour;  |
| (061)     | 3.    | Approbation du procès-verbal du 6 février 2024;   |
|           | 4.    | Information et suivi de dossiers;   |
|           | 5.    | Période de questions;   |
| (062)     | 6.    | Administration :  |
|           | 6.1.  | Adoption du règlement 132-2024 décrétant un emprunt pour des dépenses en immobilisations (travaux de voirie et traverse piétonnière); |
|           | 6.2.  | Rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle – dépôt;  |
| (063-064) | 6.3.  | Financement du règlement d'emprunt 124-2023 – travaux rue Rondeau;  |
| (065)     | 6.4.  | Planification stratégique – dépôt de soumissions;   |
| (066)     | 6.5.  | Services professionnels – ergonomie;  |
| (067-068) | 6.6.  | Personnel;  |
| (069)     | 6.7.  | Galerie des maires – budget;  |
| (070)     | 6.8.  | Entente tripartite avec l'ORH de la MRC – Programme de supplément au loyer Québec;  |
|           | 7.    | Sécurité publique :   |
| (071)     | 7.1.  | Schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034;  |
|           | 8.    | Travaux publics :   |
| (072)     | 8.1.  | Feux rectangulaires à clignotement rapide – demande MTMD;   |
| (073)     | 8.2.  | Acquisition de machinerie – demande de soumissions;   |
| (074)     | 8.3.  | Garage municipal – mandat pour services professionnels;   |
| (075)     | 8.4.  | Entretien du sentier de la Réserve écologique des tourbières de Lanoraie – budget;  |
|           | 9.    | Hygiène du milieu :   |
| (076-077) | 9.1.  | Journée de l'environnement et corvée de nettoyage – budget;   |
|           | 10.   | Loisirs et culture :  |
| (078)     | 10.1. | Travaux bibliothèque – demande de soumissions;  |
| (079)     | 10.2. | Entretien du terrain de baseball – mandat;  |
|           | 10.3. | Carnaval – dépôt bilan;   |
|           | 11.   | Urbanisme et mise en valeur du territoire :   |
| (080-082) | 11.1. | Avis de motion et adoption du projet de règlement 1087-2024 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme;                    |
| (083)     | 11.2. | Comité consultatif d'urbanisme – appel de candidatures;   |
| (084)     | 11.3. | Demande de dérogation mineure – 26, rue de l'Ancre;   |
| (085-086) | 11.4. | Demandes de permis – PIIA;  |
| (087-090) | 12.   | Courrier;   |
| (091)     | 13.   | Approbation des comptes payés et à payer;   |

- (092)
- 14. Divers;
  - 15. Période de questions;
  - 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-061**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 6 février 2024 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION**

**2024-03-062**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 132-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (TRAVAUX DE VOIRIE ET TRAVERSE PIÉTONNIÈRE)**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement ayant pour titre « Règlement d'emprunt 132-2024 décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des dépenses en immobilisations » (travaux de voirie et traverse piétonnière), tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

***RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT***

*Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.*

**2024-03-063      RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT  
À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 874 000 \$ QUI SERA  
RÉALISÉ LE 12 MARS 2024**

---

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lanoraie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 874 000 \$ qui sera réalisé le 12 mars 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
124-2023	726 555 \$
124-2023	1 147 445 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 124-2023, la Municipalité de Lanoraie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mars 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	44 200 \$	
2026.	46 400 \$	
2027.	49 000 \$	
2028.	51 400 \$	
2029.	54 400 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 628 600 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 124-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-064**

**RÉSOLUTION – DÉPÔT DE SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

---

Date d'ouverture :	5 mars 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 mars 2024
Montant :	1 874 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Lanoraie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 mars 2024, au montant de 1 874 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY

44 200 \$	4,62000 %	2025
46 400 \$	4,62000 %	2026
49 000 \$	4,62000 %	2027
51 400 \$	4,62000 %	2028
1 683 000 \$	4,62000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,62000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

44 200 \$	4,90000 %	2025
46 400 \$	4,75000 %	2026
49 000 \$	4,50000 %	2027
51 400 \$	4,45000 %	2028
1 683 000 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,56500

Coût réel : 4,79905 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

44 200 \$	4,85000 %	2025
46 400 \$	4,85000 %	2026
49 000 \$	4,85000 %	2027
51 400 \$	4,85000 %	2028
1 683 000 \$	4,85000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,85000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Municipalité de Lanoraie accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY pour son emprunt par billets en date du 12 mars 2024 au montant de 1 874 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 124-2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-065      PLANIFICATION STRATÉGIQUE – DÉPÔT DE SOUMISSIONS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a procédé à un appel d'offres sur invitation avec système de pondération pour des services professionnels pour l'accompagnement, l'élaboration et la rédaction d'une planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions selon le système de pondération et d'évaluation prévu à l'appel d'offres, et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Pointage final	Rang
IC Nova	72.54	1 <sup>er</sup>
Fondation Rues principales	70.70	2 <sup>e</sup>
Espaces stratégies	65.26	3 <sup>e</sup>

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la soumission de IC Nova a obtenu le pointage final le plus élevé et est conforme aux documents d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat pour des services professionnels pour l'accompagnement, l'élaboration et la rédaction d'une planification stratégique au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit IC Nova, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 49 936.52 \$ (taxes incluses).

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-62100-419.

QUE les dépenses soient financées à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-066      SERVICES PROFESSIONNELS – ERGONOMIE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 2 500 \$ pour l'évaluation de l'ergonomie des postes de travail, et ce, en conformité avec le plan d'action de la Mutuelle de prévention.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-067      PERSONNEL – LETTRE D'ENTENTE**

---

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont intervenues entre le SCFP section local 4652 et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que la salariée 06-1006 est apte à occuper le poste d'officier en bâtiment et en environnement au terme de certaines formations complémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de mettre en place un plan de développement pour la salariée 06-1006 par le biais d'une lettre d'entente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'approuver la lettre d'entente 2024-01 et autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-068**

**PERSONNEL – EMBAUCHE**

---

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler deux postes de journaliers(ières) spécialisés(es) saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE la responsable des ressources humaines, le directeur du service des travaux publics et le directeur général et greffier-trésorier ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de messieurs Ugo Lizotte et Jasmin Racette à titre de journaliers spécialisés saisonniers, et ce, selon la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-069**

**GALERIE DES MAIRES – BUDGET**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 5 000 \$ pour l'impression de la brochure *La Galerie des maires, conseillers et secrétaires-trésoriers de Lanoraie depuis 1855*, et l'organisation d'un lancement pour cette dernière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-070**

**ENTENTE TRIPARTITE AVEC L'ORH DE LA MRC DE D'AUTRAY ET LA SHQ – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a été saisie d'une demande de contribution dans le cadre du Programme de supplément du loyer d'urgence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Villeneuve, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-André Maheu, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lanoraie, l'entente tripartite à intervenir avec l'Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray et la Société d'habitation du Québec relativement à un maximum de trois demandes au Programme de supplément au loyer Québec.

Que la Municipalité de Lanoraie autorise l'Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray à gérer, en son nom, le supplément au loyer d'urgence dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec et qu'elle s'engage à assumer 10 % des coûts de cette demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-071      SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE 2024-2034**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray adoptera le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque 2024-2034 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la Municipalité de Lanoraie notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie prend en considération les actions prévues aux paragraphes 8 et 9 de l'article 13 du schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 de la MRC de D'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-072      FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE – DEMANDE MTMD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie désire mettre en place des feux rectangulaires à clignotement rapide aux quatre traverses piétonnières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre entente avec le ministère des Transports pour la prise en charge du projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'étudier la possibilité d'ajouter des feux rectangulaires à clignotement rapide sur quatre traverses piétonnières distinctes dont deux sont situées sur le chemin de Joliette et deux sur la rue Notre-Dame.

D'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable que la Municipalité de Lanoraie souhaite prendre entente avec le ministère pour la prise en charge du projet.

De plus, d'informer le ministère que les traverses concernées donnent directement accès aux services primaires présents dans la municipalité (école, épicerie, pharmacie, centre sportif, bureau de poste, église, bibliothèque, piscine municipale).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-073      ACQUISITION DE MACHINERIE – DEMANDE DE SOUMISSIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur avec souffleur et gratte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03-074      GARAGE MUNICIPAL – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

De mandater la Fédération québécoise des municipalités pour la production d'un Programme fonctionnel et technique (PFT) et la rédaction des documents d'appels d'offres pour l'embauche de professionnels pour la conception d'un nouveau garage municipal, et qu'un budget de 15 700 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-075      ENTRETIEN DU SENTIER DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DES TOURBIÈRES DE LANORAIE – BUDGET**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 7 500 \$ pour l'achat de bois et pour l'entretien du sentier de la Réserve écologique des tourbières de Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-076      JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT – BUDGET**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la directrice du Service vie citoyenne soit autorisée, dans le cadre d'une journée thématique sur l'environnement, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue d'activités et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement 96-2017.

Qu'un budget de 5 000 \$ soit accordé à cette fin.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-077      CORVÉE DE NETTOYAGE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

De fournir des gants et des sacs-poubelle aux citoyens participant à la corvée de nettoyage et d'octroyer trois bons d'achat d'une valeur de 50 \$ échangeables dans les commerces de Lanoraie afin de favoriser la participation à cette corvée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-078      TRAVAUX BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SOUMISSIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier a demandé des soumissions pour le remplacement du revêtement de plancher à la bibliothèque municipale.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-079      ENTRETIEN DU TERRAIN DE BASEBALL – MANDAT**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la compagnie Multi-Surfaces pour l'entretien saisonnier du terrain de baseball, au montant de 10 328,28 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

***CARNAVAL – DÉPÔT BILAN***

*En vertu du règlement 96-2017, le maire dépose et fait une lecture sommaire du rapport Carnaval 2024 réalisé par la coordonnatrice aux loisirs.*

**2024-03-080      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1087-2024 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme, et dépose le projet de règlement 1087-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2024-03-081      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1087-2024 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 1087-2024 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-082      SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1087-2024 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu le 2 avril 2024 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 15.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement 1087-2024 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-083**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – APPEL DE CANDIDATURES**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois des membres du comité consultatif d'urbanisme viendra à échéance le 7 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite donner la chance à toutes les résidentes et tous les résidents de la municipalité de soumettre leur candidature pour occuper un des sièges laissés vacants.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier publie un avis d'appel de candidatures aux fins de pourvoir trois postes sur le comité consultatif d'urbanisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-084**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 26, RUE DE L'ANCRAGE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 26, rue de l'Ancre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 1004-2001;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 8,84 mètres de la ligne de propriété avant alors que l'article 3.4.1.2.4.6.1 prescrit une marge de recul avant maximale de 8 mètres, autorisant une dérogation de 0,84 mètre, le tout tel qu'illustré au plan de Léandre Éthier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 2367 daté du 6 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 février 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée pour le 26, rue de l'Ancre, soit l'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 8,84 mètres de la ligne de propriété avant alors que l'article 3.4.1.2.4.6.1 prescrit une marge de recul avant maximale de 8 mètres, autorisant une dérogation de 0,84 mètre, le tout tel qu'illustré au plan de Léandre Éthier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 2367 daté du 6 février 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-085      DEMANDES DE PERMIS – PIIA – RUES DE L’ANCRAGE ET DES CABOTEURS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de construction pour les 10, 26, 60, 68, 76, rue de l’Ancre et pour les 5 et 16 rue des Caboteurs;

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont assujettis au règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE ces projets visent la construction d’habitations unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT les plans soumis pour chacun des projets;

CONSIDÉRANT QUE les projets respectent les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d’urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 février 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre des demandes de permis de nouvelles constructions aux 10, 26, 60, 68, 76, rue de l’Ancre et aux 5 et 16, rue des Caboteurs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

**2024-03-086**

**DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 417, RUE SAINTE-MARIE (LOT 4 165 843)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d’une demande de permis de rénovation au 417, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la rénovation du garage et du bâtiment existant en modifiant les éléments suivants :

- Peindre le revêtement des trois côtés du garage de couleur « blanc »;
- Peindre les portes de garage de couleur « chemin pavé »;
- Peindre les volets et les boîtes à fleurs de couleur « chemin pavé »;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d’urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 février 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 417, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

**2024-03-087**

**ASSOCIATION DES TRAPPEURS PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 50 \$ soit versé à l'Association des trappeurs professionnels du Québec dans le cadre du concours « Valorisons le castor ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-088      PIERRE-DE-LESTAGE – ÉVÉNEMENTIEL 2024**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

De verser un montant de 150 \$ à l'école secondaire Pierre-de-Lestage pour leur événementiel de fin de secondaire 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-089      VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DEMANDE D'APPUI**

---

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Ville de Rivière-Rouge concernant la fermeture de l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1<sup>er</sup> février 2024;

CONSIDÉRANT la demande du 22 janvier 2024 adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu'une rencontre soit tenue bien avant le 1<sup>er</sup> février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge, et qu'à ce jour, aucune invitation de rencontre n'a été reçue du ministre Dubé;

CONSIDÉRANT QUE malgré toutes ces démarches ni le CISSSL ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT les coûts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie est interpellée par ce débat, qu'elle soutient la position de la Ville de Rivière Rouge et qu'elle l'appui dans ses démarches.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De soutenir la position de la Ville de Rivière-Rouge et de l'appuyer dans ses démarches.

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, l'honorable François Legault, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, à la ministre responsable des Aînés, Mme Sonia Bélanger, et à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest.

Qu'une contribution financière de 100 \$ soit octroyée à la Ville de Rivière-Rouge.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-090      FORUM LANAUDOIS EN ITINÉRANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que les conseillères Lyne Clermont et Lucie Ouellet soient autorisées à participer au Forum Lanaudois en itinérance 2024, lequel aura lieu le 12 avril prochain, au coût de 60 \$ par personne.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-03-091**

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 1 247 108,12 \$ (524537 à 524703, PA 1457 à PA 1481, 12751 à 12754, 12757 à 12758, 12760 à 12840) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 22 À 20 H 24**

**2024-03-092**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 24.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

André Villeneuve, maire

---

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

André Villeneuve, maire